

1. Débitrice: **B.E.N.A. Sàrl**, rue Numa-Droz 11, 2300 **La Chaux-de-Fonds**

2. Déclaration de faillite: 22.03.2004

3. Suspension de faillite: 15.09.2004

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.10.2004

5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Exploitation d'établissements publics, notamment d'un snack-bar, vente de produits alimentaires et autres biens mobiliers provenant d'Amérique latine; commerce de matériel informatique; impression et commerce de T-Shirt; exécution de mandats dans le domaine de la publicité.

Si aucune avance de frais n'est effectuée, chaque créancier gagiste peut, dans les 20 jours dès la publication, exiger de l'office la réalisation de son gage (art. 230a al. 2 LP).

Office des faillites
2053 Cernier NE
(02475448)